

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°29 du 16 juillet 2010

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°9

ARRÊTÉ

portant dissolution de la brigade territoriale de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire).

Du 18 juin 2010

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant dissolution de la brigade territoriale de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire).

Du 18 juin 2010

NOR D E F G 1 0 5 1 1 7 2 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Code de procédure pénale, notamment ses articles 15. et R. 15-22 à R. 15-26 (n.i. BO).

Loi n° 2009-971 du 3 août 2009 (JO n° 180 du 6 août 2009, texte n° 3 ; signalé au BOC 33/2009. ; BOEM 350.1.1).

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°29 du 16 juillet 2010, texte 9.

Art. 1er. La brigade territoriale de Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire) est dissoute à compter du 1^{er} novembre 2010. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Gueugnon et Perrecy-les-Forges (Saône-et-Loire) sont modifiées dans les conditions précisées en annexe.

Art. 2. L'officier, les gradés et gendarmes des brigades territoriales de Gueugnon et Perrecy-les-Forges exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 1° du code de procédure pénale (1).

Art. 3. Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
major général de la gendarmerie nationale,*

Laurent MULLER.

(1) n.i. BO.

ANNEXE.

BRIGADES TERRITORIALES.	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE.	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE.
Gueugnon	Chassy	Chassy
	Clessy	Clessy
	Curdin	Curdin
	Gueugnon	Gueugnon
	La Chapelle-au-Mans	La Chapelle-au-Mans
	Neuvy-Grandchamp	Neuvy-Grandchamp
	Rigny-sur-Arroux	Rigny-sur-Arroux
	Uxeau	Saint-Romain-sous-Versigny
	Vendennes-sur-Arroux	Toulon-sur-Arroux
		Uxeau
		Vendennes-sur-Arroux
Perrecy-les-Forges	Ciry-le-Noble	Ciry-le-Noble
	Génelard	Dompierre-sous-Sanvignes
	Marly-sur-Arroux	Génelard
	Oudry	Marly-sur-Arroux
	Perrecy-les-Forges	Oudry
		Perrecy-les-Forges
		Sanvignes-les-Mines
Toulon-sur-Arroux	Dompierre-sous-Sanvignes	
	Sanvignes-les-Mines	(dissolution)
	Saint-Romain-sous-Versigny	
	Toulon-sur-Arroux	